



Ville de Vaujours

N°2021/026

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Objet : Signature d'un marché public de travaux passé selon la procédure adaptée portant sur la réalisation d'un bâtiment modulaire à l'école Jules Ferry

Le Maire de la Ville de Vaujours,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 09/03/2021, lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure de l'article R 2123-1-1 du Code de la Commande Publique.

CONSIDÉRANT, la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour :

MAPA 2021-003 DST – réalisation d'un bâtiment modulaire à l'Ecole Jules Ferry

CONSIDÉRANT, que le présent marché débutera à compter de la date de réception du courrier de notification ;

CONSIDÉRANT, la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle du marché à prix global et forfaitaire ;

CONSIDÉRANT, le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le marché à la société ALGECO SAS Agence Paris Ouest sise 47 rue d'Epluches – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

CONSIDÉRANT, la proposition financière établie par la société ALGECO SAS Paris Ouest pour un montant total et forfaitaire de 161 599,52 € HT, soit 193 910, 42 € TTC.

- ARTICLE 1 :** **DÉCIDE** de confier à la société ALGECO SAS Agence Paris Ouest sise 47 rue d'Epluches – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE l'exécution du marché de travaux portant sur la réalisation de bâtiment modulaire à l'école Jules Ferry.
- ARTICLE 2 :** **DIT** d'accepter la proposition financière de la société ALGECO SAS Agence Paris Ouest pour un montant total et forfaitaire de 161 599,52 € HT, soit 193 910, 42 € TTC.
- ARTICLE 3 :** **DIT** de conclure le marché pour une durée de cinquante quatre mois (54) mois à compter de la date de réception du courrier de notification. Le délai d'exécution du marché est fixé à quatre (4) ans, ce qui correspond à la durée de la location du bâtiment modulaire. Le délai court à compter de la réception des travaux du bâtiment modulaire. Les travaux seront exécutés impérativement au mois de juillet 2021, avec une ouverture prévue le 16 août 2021.
- ARTICLE 4 :** **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.
- ARTICLE 5 :** Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le tout rendu exécutoire conformément à l'article L 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquée à la Trésorerie de Livry-Gargan et notifiée à l'intéressé.
- ARTICLE 7 :** La présente décision fera l'objet d'une communication au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Vaujours, le 13 avril 2021



Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

« Certifié exécutoire
Compte-tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est



Ville de Vaujours

MAPA N°2021/003 DST - REALISATION D'UN BATIMENT MODULAIRE A L'ECOLE JULES FERRY

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Références	Désignations des travaux et fournitures	Unité	Prix HT	Prix TTC
Prest. 1	Installation complète de la structure ; - La préparation ; - Le transport ; - L'assemblage ; - Les raccordements ; ainsi que les spécificités techniques décrites dans le CCTP.	forfait	67 960,52	81 552,62
Prest. 2	La location du bâtiment modulaire pour une durée de quatre (4) ans.	forfait	68 736,80	82 484,16
Prest. 3	Le démontage et la remise en état conformément aux dispositions décrites dans le CCTP	forfait	24 902,20	29 882,64
TOTAL			161 599,52	193 919,42

Bon pour accord
La société ALGECO
Représentée par Frantz BOILLY
Le 30/03/2021
Cachet et signature



Le Maire

[Signature]
Dominique BAILLY

vice-président de Grand Paris - Grand Est

ALGECO SAS
ZI D'Epluches
47 rue D'Epluches
95310 SAINT OUEN L'AUMONIE
Tél. : 01 39 09 39 09 - Fax : 01 39 09 39 09
Siret 685 550 659 00245 - APE : 7739Z
Livraison : 4 rue des Préaux - 95310 St. Ouen l'Aumonier

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210415-2021-026-AR
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021